



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 4 MARS 2026

Convocation du 24 février 2026 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Geneviève MONATTE-ALONZI, Brigitte PERRIN, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Nombre de pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2026-07 – ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE "FOURNITURE DE CARBURANT POUR STATION-SERVICE DU GARAY"

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-21 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 4 mars 2026 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché public formalisé sous la forme d'un accord-cadre a été publié au BOAMP et au JOUE pour la fourniture de carburants (gazole, sans plomb 95-E 10 et sans plomb 95) pour la station-service de carburants 24 h/24 h de la commune de Monlet.

Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires sans minimum et un maximum de trois titulaires donnant lieu à des marchés subséquents exécutés au moyen de bons de commande au cours de son exécution.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 24 mai 2026. Il peut être reconduit par périodes successives d'un an et pour une durée maximale de quatre ans. La quantité maximale de carburant commandé sur la durée totale de l'accord-cadre, soit quatre ans, est de 2 500 000 litres.

La date limite de remise des offres était fixée au 9 janvier 2026 à 12 h 00.

Les critères de jugement énoncés au règlement de la consultation sont les suivants :

- Délais de livraison : 20 % ;
- Prix : 80 %.

Après étude du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer l'accord-cadre aux entreprises suivantes :

- Ets VINCENT et Fils
RN 88 – La Sauvetat
43340 LANDOS
SIRET : 586 950 313 00013
- DYNEFF SAS
Parc du Millénaire, Stratégie Concept – Bât. 5 – 1300 avenue Albert Einstein - CS 76033
34060 MONTPELLIER Cedex
SIRET : 305 800 997 01000
- ARMORINE SAS
225 rue Jean-Baptiste Martenot – ZI de Lann Sevelin
56850 CAUDAN
SIRET : 864 500 418 00040

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- entérine la décision de la commission d'appel d'offres ;
- autorise le Maire à signer l'accord-cadre avec les entreprises retenues, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

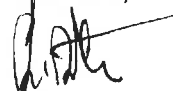
Fait et délibéré à Monlet, le 4 mars 2026

la Secrétaire de séance,



Liliane CESANO

le Maire,



Philippe RITTER